

# Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : Pourquoi ça va augmenter ?



Votre facture liée à la collecte des ordures ménagères pourrait s'alourdir dans les prochains mois. En raison notamment de l'impact de la forte hausse au 1er janvier de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP). Cette fiscalité qui s'applique sur le traitement des déchets et qui est payée par le SIPOM va en effet connaître une hausse continue sur plusieurs années. Cette TGAP est basée sur le principe pollueur-payeur, son montant est fixé par l'Etat et il ne cesse d'augmenter. Il était de 18 €/tonne en 2020 et il va passer à 30€/tonne dès 2021 et la progression atteindra 65 €/tonne en 2025.

Mais ce n'est pas la seule raison à la situation ; Le coût du traitement des déchets augmente, les aides financières s'érodent, le prix de revente des matériaux issus des déchèteries et des centres de tri s'effondre et le coût d'exploitation des déchèteries explose.

D'autres facteurs encore sont à l'origine de cette situation :

- \* Une baisse des recettes liées à la valorisation des matériaux collectés comme le verre, les plastiques et les textiles,
- \* La hausse des tonnages à traiter car notre production de déchets a augmenté en 2020 et chacun en est responsable
- \* Un surcoût lié au Covid-19, aux équipements de protection individuelle nouveaux
- \* La participation aux actions du Syndicat TRIFYL chargé du traitement des déchets et l'installation de nouveaux équipements de collecte du tri pour préparer la mise en place de l'extension des consignes de tri en 2022 vont impacter de manière non négligeable les dépenses du budget du SIPOM.

Pour maîtriser cette hausse inexorable pour les années à venir, il est impératif de produire moins de déchets. "Les déchets qui coûtent le moins cher ce sont ceux qu'on ne produit pas..."

Depuis de nombreuses années déjà, le SIPOM encourage les usagers à modifier leur comportement pour adopter des attitudes plus vertueuses en matière de réduction de la quantité de déchets. Parmi ces actions ayant un effet de réduction, nous pouvons rappeler l'alternative au geste de jeter pour tous les objets qui peuvent être donnés, réemployés ou réparés. Nous avons pour cela établi un partenariat avec l'association la Recyclante à Caraman qui propose de donner une seconde vie à vos objets. C'est avec la multiplication de ces petits gestes que nous pourrons réduire nos déchets et maîtriser la hausse de notre facture.